



SMIAR Alerte Spéciale

No. 346

Somalie

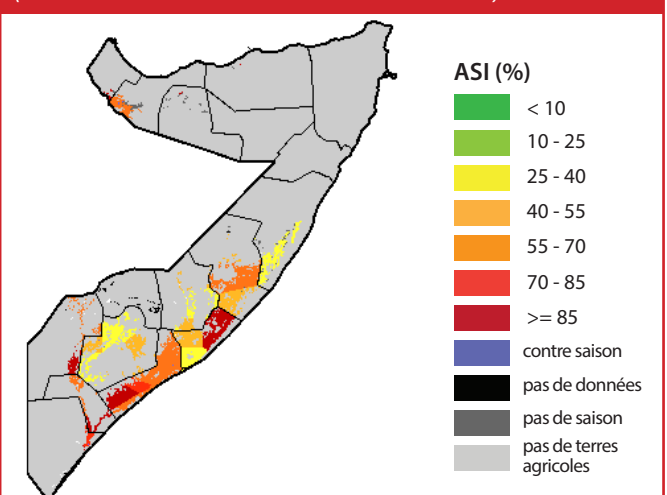
Environ 2,2 millions de Somaliens sont confrontés à une situation de grave insécurité alimentaire du fait de l'aggravation des conditions de sécheresse

Faits saillants

- Entre juillet et septembre 2019, 2,2 millions de personnes, soit près de 18 pour cent de la population totale, devraient être en situation de grave insécurité alimentaire.
- Le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire est supérieur de 40 pour cent à celui estimé au début de 2019 en raison des conditions de sécheresse qui nuisent gravement à la production animale et végétale, et perturbent les moyens de subsistance.
- La résilience des ménages a été sapée par les chocs climatiques récurrents, la forte pression exercée sur les réseaux de soutien social et la baisse de l'aide humanitaire.
- Il est nécessaire de mettre en œuvre des interventions d'urgence visant à assurer la survie et à soutenir les moyens de subsistance de la population, y compris à travers une assistance alimentaire et financière, afin d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation humanitaire actuelle.

Dans les principales zones de production du sud du pays, l'établissement et le développement des cultures de la campagne "Gu" (avril-juin) à récolter en juillet 2019, qui représentent environ 60 pour cent de la production céréalière totale annuelle, ont été gravement compromis par les conditions de sécheresses qui ont sévi en avril et au début du mois de mai. La région du Bas-Shabelle, qui contribue en moyenne à plus de 60 pour cent de l'ensemble de la production de maïs de la campagne "Gu", endure actuellement une grave sécheresse; seules quelques précipitations sporadiques, inférieures à la moyenne, sont tombées à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai. Les conditions de végétation sont très mauvaises et, selon l'indice de stress agricole de la FAO (ASI), entre 45 et plus de 85 pour cent des terres cultivées sont actuellement exposées à des conditions de sécheresse sévère. Dans la "ceinture du sorgho" de la région de Bay, qui représente en moyenne environ 55 pour cent de l'ensemble de la production de sorgho de la campagne "Gu", les

Figure 1: Somalie - Indice de stress agricole (ASI)
(de la décade 3: mars 2019 à la décade 1: mai 2019)

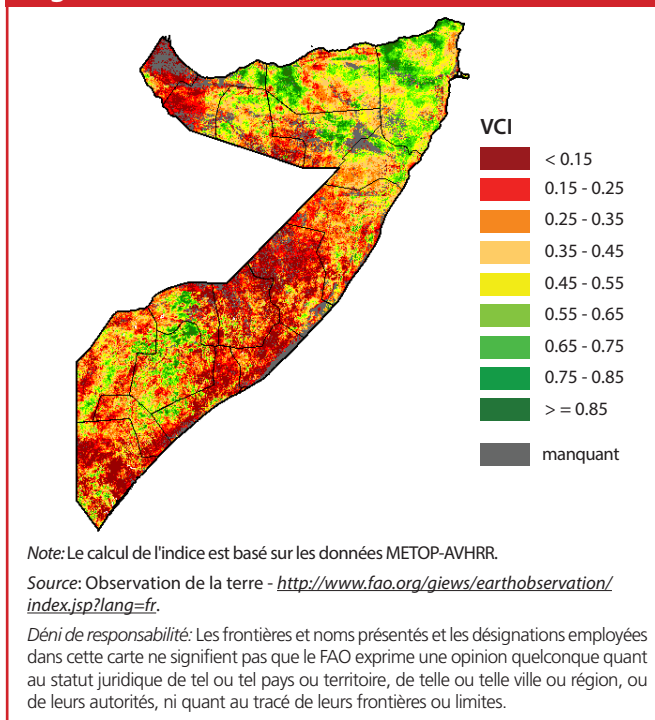


Note: L'ASI évalue le pourcentage des terres cultivées touchées par la sécheresse au niveau administratif GAUL 2. Le calcul de l'indice est basé sur les données METOP-AVHRR.

Source: Observation de la terre - <http://www.fao.org/giews/earthobservation/index.jsp?lang=fr>.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Figure 2: Somalie - Indice des conditions de végétation (VCI) (avril 2019)



pluies ont commencé durant la troisième décennie du mois d'avril, avec plus de deux semaines de retard, et les précipitations saisonnières cumulées ont été jusqu'à présent quelque 60 pour cent inférieures à la moyenne. Dans cette zone, la sécheresse touche désormais entre 25 et 55 pour cent des terres cultivées. D'autres zones de culture sont également confrontées à des contritions extrêmement sèches, y compris la "ceinture du niébé" dans les régions du Moyen-Shabelle, de Galgudud et de Mudug, où le niébé est intercalé avec le sorgho et où 25 à 85 pour cent des terres cultivées sont actuellement touchées par une grave sécheresse selon l'ASI. En outre, les niveaux extrêmement bas de l'eau dans les fleuves Chébéli et Jubba ont compromis l'irrigation des cultures de maïs dans les zones riveraines. À la fin du mois d'avril, selon le Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et la nutrition de la FAO (FSNAU) – Somalie et FEWS NET, moins d'un tiers des superficies emblavées en céréales ont bénéficié d'une germination satisfaisante. Les précipitations en avril et au début du mois de mai sont essentielles pour les performances des cultures de la campagne "Gu" dans le sud de la Somalie, car elles représentent plus de 50 pour cent de l'ensemble des pluies saisonnières. Les précipitations pendant le reste de la campagne, qui devraient être moyennes ou proches de la moyenne selon les prévisions, ne devraient donc pas améliorer de manière significative les perspectives de

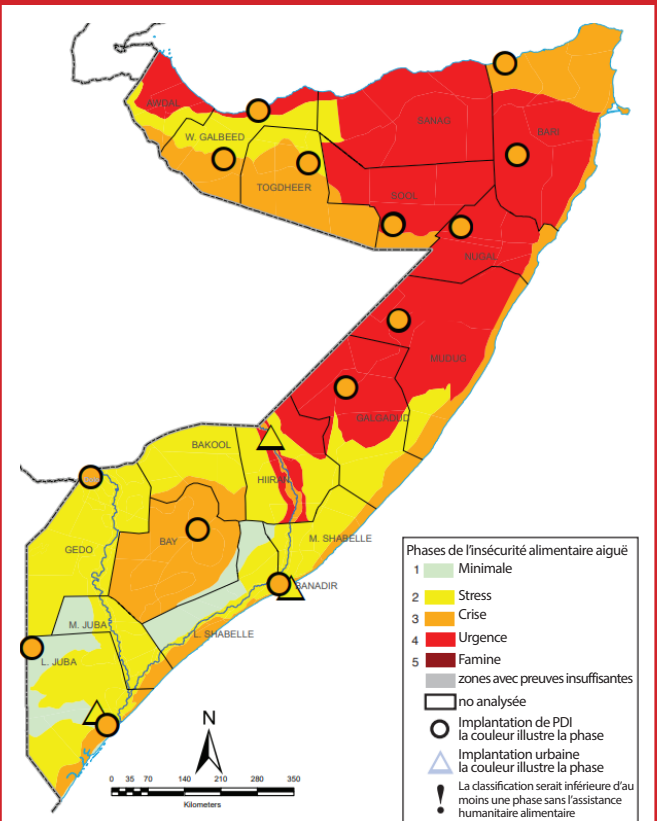
production, selon le FSNAU et FEWS NET; la production totale de la campagne "Gu" devrait par conséquent s'établir à un niveau inférieur de 40 à 50 pour cent à la moyenne. La piètre récolte "Gu" de 2019 serait ainsi la deuxième campagne consécutive de recul de la production céréalière, les récoltes de la campagne "Deyr" 2018/19, rentrées en janvier dernier, ayant été inférieures de plus de 20 pour cent à la moyenne en raison de l'insuffisance des précipitations.

Les zones agro-pastorales du sud et les zones pastorales du centre et du nord ont gravement souffert de l'impact cumulé des pluies "Deyr" insuffisantes entre octobre et décembre 2018, suivies par une saison "Jilaal" particulièrement sèche entre janvier et mars 2019 et la sécheresse qui a sévi en avril et au début du mois de mai. Les régions méridionales du Juba inférieur, du Juba moyen, de Gedo et de Bakool ont reçu des précipitations inférieures à la moyenne uniquement à la fin du mois d'avril, alors que la plupart des régions du centre et du nord n'ont reçu pratiquement aucune précipitation. En conséquence, les conditions des parcours sont très mauvaises, des pénuries généralisées de pâturages et d'eau ont été signalées, et l'état physique des animaux s'est dégradé à des niveaux médiocres. Dans les régions centrales et septentrionales, nombre d'animaux souffrent d'émaciation et des maladies du bétail, des avortements et des décès d'animaux provoqués par la sécheresse ont été signalés dans la région centrale de Galgadug et dans les régions septentrionales de Bari et Sanaag. Dans ces régions, les éleveurs ne sont pas en mesure de fournir des aliments et de l'eau à leurs animaux et sont contraints d'abattre les jeunes animaux pour sauver les femelles laitières.

L'épuisement précoce des stocks de céréales, la diminution des possibilités d'emploi et la faiblesse des salaires dans les zones de production agricole, la pénurie de produits de l'élevage dans les zones pastorales, l'exacerbation du conflit et la réduction de l'aide humanitaire depuis le début de 2019 ont abouti à une forte détérioration de la sécurité alimentaire en Somalie. Selon les estimations du FSNAU et de FEWS NET, environ 2,2 millions de personnes seront en situation d'insécurité alimentaire grave (phases IPC 3: "crise" et IPC 4: "urgence") entre juillet et septembre 2019. Ce chiffre représente près de 18 pour cent de la population totale et est supérieur de plus de 40 pour cent à l'estimation du nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire au début de 2019. Les zones où les niveaux d'insécurité alimentaire sont

les plus élevés sont les régions centrales de Galgudud et Mudug, et les régions septentrionales de Nugal, Bari, Sool, Sanag, Awdal et Woogoyi Gbeed, où des niveaux IPC 4: "urgence" devraient prévaloir. La détérioration de l'état nutritionnel constitue également une source de préoccupation majeure. Dans plusieurs zones du centre et du nord du pays, la situation nutritionnelle s'est détériorée, passant du niveau "alerte" (malnutrition aiguë globale, MAG 5-9,9 pour cent) au niveau "grave" (MAG 10-14,9 pour cent), tandis que dans la région de Bay, dans le sud du pays, la situation est passée de "grave" (MAG 10-14,9 pour cent) à "critique" (MAG 15-29,9 pour cent). En outre, des hausses anormales des admissions d'enfants souffrant de malnutrition aiguë dans les centres d'alimentation thérapeutique ont été signalées dans plusieurs districts des régions de Galgudud, d'Hiran et du Moyen-Shabelle, ainsi que dans la capitale, Mogadishu. Les chocs climatiques récurrents ces dernières années, et particulièrement les répercussions prolongées de la sécheresse de 2016/17, ont sapé la résilience des ménages et mis sous pression les réseaux de soutien social. La situation humanitaire en Somalie est extrêmement critique et il est nécessaire de toute urgence d'intensifier les interventions visant à assurer la survie et à soutenir les moyens de subsistance de la population, y compris à travers une assistance alimentaire et financière, afin d'empêcher une nouvelle dégradation de la situation humanitaire actuelle.

Figure 3: Somalie - Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (projection juillet-septembre 2019)



Source: FSNAU - FEWS NET.

Déni de responsabilité: Les frontières et noms présentés et les désignations employées dans cette carte ne signifient pas que le FAO exprime une opinion quelconque quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire, de telle ou telle ville ou région, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La présente **alerte spéciale** a été établie sous la responsabilité du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO, à partir d'informations officielles et officieuses. Les renseignements figurant dans la présente alerte ne doivent pas être considérés comme représentant l'exposé du point de vue du gouvernement intéressé. Ces Alertes sont de courts rapports qui décrivent une situation alarmante en matière de sécurité alimentaire qui se dessine dans un pays ou une sous-région. Elles alertent également la communauté internationale sur les mesures à prendre. Les Alertes sont disponibles en anglais, en français ou en espagnol selon le pays/la région. La situation pouvant évoluer rapidement, prière de s'adresser aux soussignés pour un complément d'informations le cas échéant.

Veuillez noter que la présente alerte spéciale peut être obtenue sur l'Internet dans le site **Web de SMIAR** aux adresses URL ci-après: www.fao.org/gIEWS/french/index.htm.

Pour toute demande de renseignements, prière de s'adresser à:

Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR)

Division du commerce et des marchés (EST)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Viale delle Terme di Caracalla

00153 Rome, Italy

Courriel: GIEWS1@fao.org

Le **Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR)**, a mis en place des listes d'envoi pour diffuser ses rapports. Pour vous abonner, complétez le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante: http://newsletters.fao.org/k/Fao/trade_and_markets_english_giews_world.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2019



Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.